

	Domaines proposés	Formule de paiement	Passage des examens théoriques et 1 ^{er} et 2 ^{ème} passage pratiques <i>Cf. les conditions pour les passages supplémentaires</i>	Surveillance et suivi de certification en 1 ^{ère} année (cycle initial uniquement)	Surveillance et suivi de certification entre la 2 ^{ème} et la 4 ^{ème} année Hors contrôle sur ouvrage (CSO)
CERTIFICATION INITIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DROM-COM • DPE sans mention • DPE avec mention (DPE sans mention inclus) • Gaz • Electricité 	Surveillances différées (hors CSO)	400 euros HT par domaine Paiement à l'inscription au comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)	120 euros HT par domaine Paiement comptant à réception de facture	120 euros HT par domaine Paiement comptant à réception de facture
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire (domaine hors champs d'accréditation) • Mérules et insectes à larves xylophages 	Tout inclus (hors CSO)	640 euros HT par domaine Paiement à l'inscription au comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire (domaine hors champs d'accréditation) • Mérules et insectes à larves xylophages 	Tout inclus	790 euros HT Paiement comptant à l'inscription		
RECERTIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DROM-COM • DPE sans mention • DPE avec mention (DPE sans mention inclus) • Gaz • Electricité 	Surveillances différées (hors CSO)	400 euros HT par domaine Paiement à l'inscription au comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		190 euros HT par domaine Paiement comptant à réception de facture
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire (domaine hors champs d'accréditation) • Mérules et insectes à larves xylophages 	Tout inclus (hors CSO)	590 euros HT par domaine Paiement à l'inscription au comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire (domaine hors champs d'accréditation) • Mérules et insectes à larves xylophages 	Tout inclus	490 euros HT Paiement comptant à l'inscription		
EXTENSION MENTION Echéance égale au sans mention en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante avec mention • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • DPE avec mention 	Tout inclus (hors CSO)	300 euros HT par domaine Paiement comptant à l'inscription		

PASSAGE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
(en cas d'échec)

Type d'examen	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	4 ^{ème} passage et plus
* Examen Théorique	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
* Examen Pratique	GRATUIT	Au choix du candidat : • GRATUIT en fournissant une <u>attestation de formation</u> dans le domaine concerné et postérieure au dernier examen passé. OU • 200€ HT par domaine à repasser	200€ HT par domaine à repasser
Paiement comptant lors de l'inscription au passage supplémentaire			

* A compter du premier passage d'un examen, le candidat dispose d'un délai d'un an pour valider la certification. Passé ce délai, le candidat devra effectuer une nouvelle inscription et repasser l'intégralité de l'épreuve au tarif global de la certification (sous réserve d'évolution réglementaire).

ANNULATION DU CANDIDAT APRES INSCRIPTION A UN EXAMEN

(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

ANNULATION 7 JOURS OUVRES AVANT L'EXAMEN	ANNULATION LE JOUR MEME DE L'EXAMEN
50 euros HT par domaine	100 euros HT par domaine
Paiement comptant à réception de la facture	

En cas de non présentation du candidat aux épreuves, les montants relatifs à la certification ne seront pas remboursés

MODIFICATION DU PLANNING A LA DEMANDE DU CANDIDAT APRES RECEPTION DE LA CONVOCATION

(Après analyse de faisabilité par Qualixpert)

80 euros HT
Paiement comptant à réception de la facture

PRESTATION PERSONNALISEE

(Organisation d'une session d'examen de certification initiale ou recertification à la demande d'un candidat, sur une date exclue de notre planning établi et dans un lieu autre que nos centres d'examen habituels (2))

SESSION EN PRESENTIEL	
DEMI-JOURNEE	JOURNEE
375 euros HT	750 euros HT
Paiement comptant à réception de la facture	
SESSION A DISTANCE (Accessible uniquement en recertification)	
50 euros HT pour le passage d'1 domaine + 30 euros HT par domaine supplémentaire	
Paiement comptant à réception de la facture	

⁽¹⁾Ne concerne pas les apporteurs d'affaires.

⁽²⁾Si l'examineur doit se déplacer, les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge du candidat.

CARTE PROFESSIONNELLE
(Sur demande du certifié)

35 euros HT

Paiement **comptant** à la demande du certifié

EXAMEN PRATIQUE

(Afin que le certifié conserve sa certification suite à une réclamation, surveillance ou autre)

200 euros HT par domaine

Paiement **comptant**

CONTROLE(S) SUR OUVRAGE(S)

(réalisation entre la 2^{ème} et 4^{ème} année de certification dans le cadre de la surveillance ou dès le 5^{ème} rapport DRIPP établi)

Domaines concernés	Pour 1 domaine	Pour 2 domaines (DRIPP non inclus)	Pour 3 domaines (DRIPP non inclus)		Pour 4 domaines
		Réalisables sur une même demi-journée	Réalisables sur une même demi-journée	Réalisables sur une même journée	Réalisables sur une même journée
<ul style="list-style-type: none"> • Amiante avec mention • DPE sans mention • DPE avec mention • Gaz 	1000 euros HT	1100 euros HT	1200 euros HT	1500 euros HT	1550 euros HT
• DRIPP		1400 euros HT	1500 euros HT		

Paiement **comptant** ou paiement en **2 échéances** au lancement de la surveillance par Qualixpert



Attention :

- En cas de récusation par le certifié du contrôleur attribué, les frais de déplacement liés à l'attribution d'un autre contrôleur, hors région, seront à la charge du certifié.
- Pour les certifiés sur Saint-Barthélemy : les frais de déplacement Guadeloupe – Saint-Barthélemy du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.
- Pour les certifiés en Guyane : les frais de déplacement Antilles - Guyane du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.

TRANSFERTS

ENTRANTS	SORTANTS
GRATUIT	70 euros HT par domaine
	Paiement comptant à réception de la facture

SUSPENSION – REACTIVATION

SUSPENSION	REACTIVATION (frais applicables à partir de la suspension)
50 euros HT	50 euros HT
Paiement comptant	Paiement comptant

SURVEILLANCE - TRAITEMENT DE LA LEVEE DES ECARTS

(Au-delà des 3 tentatives possibles pour lever les écarts via le QCM disponible sur l'espace personnel)

50 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

SURVEILLANCE VOLONTAIRE

(une surveillance peut être réalisée si le certifié en fait la demande et qu'elle intervient durant la période réglementaire)

150 euros HT par domaine

Paiement **comptant** à la demande de surveillance du certifié

TRAITEMENT PLAINTE EN CAS DE FAUTE AVEREE

150 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à nos conditions générales de vente en ligne sur notre site : www.qualixpert.com.